

A.F.A.R.

S.A.R.L. au capital de 38 112,25 Euros

Siège social : 46 rue Amelot

75011 PARIS

R.C.S : B410 079 339

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 12/06/2025

Le 12/06/2025,
à 14 heures,

Monsieur Jean Claude MONFORT, détenant 6 parts sociales,
Madame Catherine MONFORT, détenant 2494 parts sociales,

associés de la société **A.F.A.R.**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

PAUL GERMON ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.
Madame Catherine MONFORT, préside la séance.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation.
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **une perte** de **-85 230,27** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **une perte** de **-85 230,27** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **234 111,65** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **148 881,38** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **148 881,38** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 36 081,38 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 112 800,00 Euros répartis de la manière suivante :

S

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2024	112 800 €		

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 45,12 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2024	112 800 €		
31/12/2023	108 000 €		
31/12/2022	84 000 €		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 45,12 Euros.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale décide de ne pas rémunérer la gérance pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

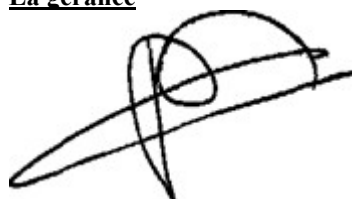
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



A.F.A.R.

46 rue Amelot

Signé par Marc Gotchiguian
Le 8 janv. 2026

doc_MZ0A
tx_DWwazKL62Dnv

75011 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		3 042	-3 042	-0,35	-3 042	-0,24
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 600		1 600	0,19	1 600	0,13
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	744	744				
Autres immobilisations corporelles	344 234	314 742	29 491	3,47	33 165	2,78
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations					100	0,01
Créances rattachées à des participations	2 950		2 950	0,35	2 850	0,24
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	48 997		48 997	5,76	46 510	3,90
TOTAL (I)	398 525	318 529	79 996	9,40	81 183	6,80
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					7 123	0,60
Clients et comptes rattachés	358 791		358 791	42,16	503 096	42,15
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 008		2 008	0,24	850	0,07
. Personnel	493		493	0,06		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	380 437		380 437	44,70	561 932	47,08
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	25 674		25 674	3,02	32 104	2,69
Charges constatées d'avance	3 707		3 707	0,44	7 274	0,61
TOTAL (II)	771 110		771 110	90,60	1 112 380	93,20
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 169 635	318 529	851 106	100,00	1 193 562	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 38 112)	38 112	4,48	38 112	3,19
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 811	0,45	3 811	0,32
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	234 112	27,51	245 593	20,58
Résultat de l'exercice	-85 230	-10,00	84 518	7,08
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	190 805	22,42	372 035	31,17
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	12 894	1,51	11 955	1,00
TOTAL (III)	12 894	1,51	11 955	1,00
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	178 411	20,96	303 469	25,43
. Découverts, concours bancaires	122 337	14,37	142 500	11,94
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 135	10,12	86 376	7,24
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	81 469	9,57	61 437	5,15
. Organismes sociaux	95 837	11,26	103 970	8,71
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	30 753	3,61	20 202	1,69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	52 465	6,16	62 817	5,26
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance			28 800	2,41
TOTAL (IV)	647 407	76,07	809 572	67,83
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	851 106	100,00	1 193 562	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
--------------------	---	---	---------------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 394 030		2 394 030	100,00	2 504 325	100,00	-110 295	-4,39
Chiffres d'Affaires Nets	2 394 030		2 394 030	100,00	2 504 325	100,00	-110 295	-4,39

Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 333	0,29	-7 333	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	11 955	0,50	11 221	0,45	734	6,54
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	2 405 985	100,50	2 522 880	100,74	-116 895	-4,62
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	977 554	40,83	1 029 707	41,12	-52 153	-5,05
Impôts, taxes et versements assimilés	87 879	3,67	84 740	3,38	3 139	3,70
Salaires et traitements	966 285	40,36	911 258	36,39	55 027	6,04
Charges sociales	426 857	17,83	358 655	14,32	68 202	19,02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	19 918	0,83	20 231	0,81	-313	-1,54
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges	12 894	0,54	11 955	0,48	939	7,85
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)	2 491 387	104,07	2 416 546	96,49	74 841	3,10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-85 403	-3,56	106 334	4,25	-191 737	-180,31
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	18 505	0,77	16 194	0,65	2 311	14,27
Total des produits financiers (V)	18 505	0,77	16 194	0,65	2 311	14,27
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	3 534	0,15	4 257	0,17	-723	-16,97
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	3 534	0,15	4 257	0,17	-723	-16,97
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	14 971	0,63	11 937	0,48	3 034	25,42
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-70 432	-2,93	118 271	4,72	-188 703	-159,54

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 975	0,21			4 975	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			760	0,03	-760	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	4 975	0,21	760	0,03	4 215	554,61
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 774	0,83	34 513	1,38	-14 739	-42,70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	19 774	0,83	34 513	1,38	-14 739	-42,70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-14 799	-0,61	-33 753	-1,34	18 954	56,16
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 429 465	101,48	2 539 834	101,42	-110 369	-4,34
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 514 696	105,04	2 455 316	98,04	59 380	2,42
RÉSULTAT NET	-85 230 <i>Perte</i>	-3,55	84 518 <i>Bénéfice</i>	3,37	-169 748	-200,83
Dont Crédit-bail mobilier			6 555	0,26	-6 555	-100,00
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 851 106,14 €

Le résultat net comptable est une perte de 85 230,27 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/06/2025 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 398 525 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 600			1 600
Immobilisations corporelles	328 734	16 244		344 978
Immobilisations financières	49 460			51 947
TOTAL	379 793	16 244		398 525

Amortissements et provisions d'actif = 318 529 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 042			3 042
Immobilisations corporelles	295 568	19 918		315 486
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	298 611	19 918		318 529

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immos.incorporel.	1 600	0	1 600	Non amortiss.
Materiel et outillage	744	744	0	de 3 à 5 ans
Installation et agencement div	199 987	181 775	18 213	de 4 à 10 ans
Materiel de bureau & informatq	124 848	114 460	10 388	de 3 à 8 ans
Materiel video	9 665	6 059	3 606	de 3 à 5 ans
Mobilier	9 734	12 448	-2 715	de 3 à 8 ans
TOTAL	346 578	315 486	31 091	

Etat des créances = 416 947 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	51 947		51 947
Actif circulant & charges d'avance	365 000	365 000	
TOTAL	416 947	365 000	51 947

Charges constatées d'avance = 3 707 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 38 112 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	15,45	38 625
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	15,45	38 112

Provisions = 12 894 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réaffectées					
Provisions pour risques	11 955	12 894	11 955		12 894
TOTAL	11 955	12 894	11 955		12 894

Etat des dettes = 647 407 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	300 748	248 122	52 626	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	86 135	86 135		
Dettes fiscales & sociales	208 059	208 059		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	52 465	52 465		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	647 407	594 781	52 626	

Charges à payer par postes du bilan = 54 430 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	22 193
Dettes fiscales & sociales	32 237
Autres dettes	
TOTAL	54 430

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 394 030 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 382 940	99,54 %
Produits des activités annexes	11 090	0,46 %
TOTAL	2 394 030	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 3 707 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance (486000)	3 707
TOTAL	3 707

Charges à payer = 54 430 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis, fact. non parvenue (408100)	22 193
TOTAL	22 193

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges à payer (428200)	32 237
TOTAL	32 237

Annexes (suite)

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet Cabinet Marc GOTCHIGUIAN, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.F.A.R.,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	851 106
Chiffre d'affaires hors taxes	2 394 030
Résultat net de l'exercice (perte)	-85 230

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Cabinet Marc GOTCHIGUIAN
Fait à PARIS le 02/06/2025

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	38 112	38 112	38 112	38 112	38 112
b) Nombre d'actions émises	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 394 030	2 504 325	2 313 487	2 457 973	1 407 964
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-64 373	105 483	74 963	189 991	-352 848
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-64 373	105 483	74 963	189 991	-352 848
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-85 230	84 518	58 002	174 436	-370 836
f) Montants des bénéfices distribués	108000	84000	200000		
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-26	42	30	76	-141
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-34	34	23	70	-148
c) Dividende versé à chaque action	45	43	34	80	
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	966 285	911 258	862 490	921 085	732 060
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	426 857	358 655	332 193	306 464	242 084

ANNEXE ORGANISMES DE FORMATION 12 BIS PLAN COMPTABLE

TABLEAU 1

TABLEAU 1**Ressources de l'organisme**

Origine des fonds	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	300	12,5 %	312	12,46 %
Etat, Collectivités locales, étab.pub	252	10,5 %	232	9,26 %
Entreprises : Via FONGECIF, OMA, FAF	1 822	76,1 %	1 896	75,72 %
Particuliers	20	0,8 %	64	2,56 %
Sous total I	2 394	100 %	2 504	100 %
Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat				
Région				
Autres collectivités territoriales				
Sous total II				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous total III				
Total des ressources				

TABLEAU 2**Décomposition des actions de formation par finalité**

FINALITE DES ACTIONS	Volumes financiers			
	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes(1)				
Perfectionnement professionnel et qualifiant(2)	2 394	100%	2 504	100%
Insertion sociale				
Total		100%		100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

TABLEAU 3**Convention de ressources publiques affectées**

Convention	Montant initial	Suivi d'exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice

SARL au capital de 38 112,25 E
Siège social : 46, rue Amelot 75011 PARIS

RCS PARIS 410 079 339

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES
A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DU COMMERCE

ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2024

Paul GERMON ET ASSOCIES
Siège social : 10 Rue de la Pépinière 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A l'assemblée de la société AFAR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

A. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

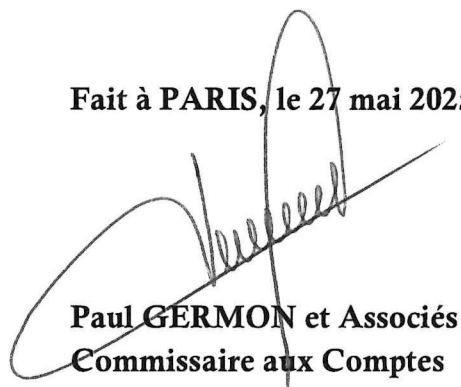
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

B. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS, le 27 mai 2025



Paul GERMON et Associés
Commissaire aux Comptes

AFAR

SARL au capital de 38 112,25 E
Siège social : 46, rue Amelot 75011 PARIS
RCS PARIS 410 079 339

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2024

Paul GERMON ET ASSOCIES
Siège social : 10 Rue de la Pépinière 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Aux associés de la société AFAR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFAR relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

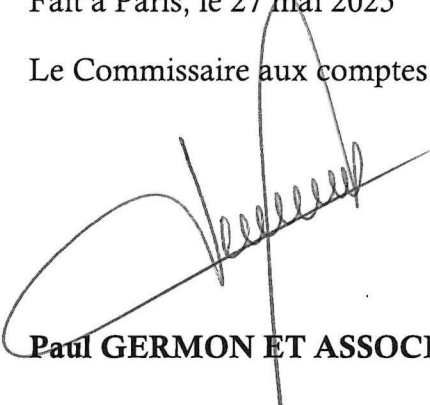
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 mai 2025

Le Commissaire aux comptes



Paul GERMON ET ASSOCIES